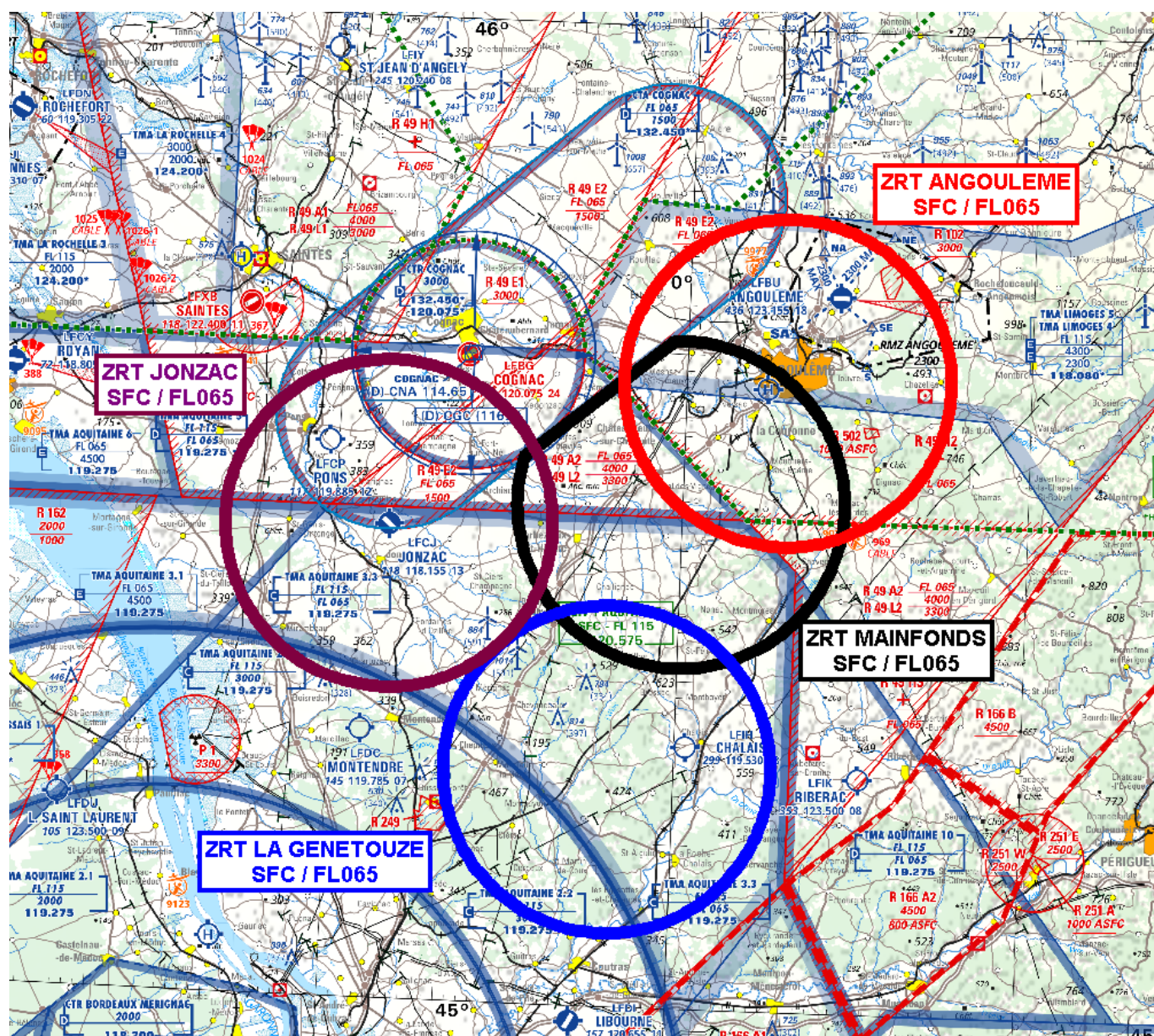


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) en sud Charente dans le cadre de la coupe d'Europe de montgolfières, et d'une manifestation aérienne

En vigueur : Du jeudi 30 juillet au dimanche 02 août 2026

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBF

ZRT ANGOULEME, MAINFONDS, LA GENETOUZE ET JONZAC



Extrait carte OACI au 1/500 000 - Édition 2026 SIA

ACTIVITÉ

Coupe d'Europe de montgolfières et manifestation aérienne à Mainfonds avec participation de la Patrouille de France

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT MAINFONDS**

- Le 30 juillet 2026 Activable de 0430 à 0900
- Le 31 juillet 2026 Activable de 0430 à 2000
- Le 01 août 2026 Activable de 0430 à 2000
- Le 02 août 2026 Activable de 0430 à 2000

ZRT LA GENETOUBE

- Le 30 juillet 2026 Activable de 1700 à 2000

ZRT ANGOULEME

- Le 31 juillet 2026 Activable de 1700 à 2000

ZRT JONZAC

- Le 01 août 2026 Activable de 1700 à 2000

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- Aquitaine INFO : 120,575 MHz
- Limoges INFO : 124,050 MHz
- Cognac APP : 132,450 MHz

GESTIONNAIRES

Directeurs des vols

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour

- les aéronefs participant à la compétition et à la manifestation,
 - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical, ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le directeur des vols sur :

- 122.255 MHz (fréquence montgolfière)
- 122.155 MHz (fréquence avion) le samedi et le dimanche pour la ZRT MAINFONDS uniquement

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives, autres que celles liées à la compétition et à la manifestation et situées à l'intérieur des ZRT, sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES			
ZRT MAINFONDS	ZRT LA GENETOUBE	ZRT ANGOULEME	ZRT JONZAC
LIMITES LATÉRALES 45°40'45" N, 000°01'14" W arc horaire de 10.00nm de rayon centré sur 45°30'47" N, 000°00'07" W 45°33'22" N, 000°13'51" W 45°40'45" N, 000°01'14" W	LIMITES LATÉRALES cercle de 10.00nm de rayon centré sur 45°14'29" N, 000°05'41" W	LIMITES LATÉRALES cercle de 10.00nm de rayon centré sur 45°38'26" N, 000°08'47" E	LIMITES LATÉRALES cercle de 10.00nm de rayon centré sur 45°28'59" N, 000°25'23" W
LIMITES VERTICALES SFC / FL 065	LIMITES VERTICALES SFC / FL 065	LIMITES VERTICALES SFC / FL 065	LIMITES VERTICALES SFC / FL 065

ORGANISMES A CONTACTER
Directeurs des vols : ZRT MAINFONDS le 30 juillet : tél 06 81 84 26 70 ZRT MAINFONDS le 31 juillet, 1 et 2 août : tél 06 10 94 49 48 ZRT LA GENETOUBE, ZRT ANGOULEME, ZRT JONZAC : tél 06 81 84 26 70

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
Les LF-R 102 La Braconne et LF-R 502 Camp de Broche ne seront pas activées pendant l'activation de la ZRT ANGOULEME.